

Annexe 1

Demande régularisation plan d'eau « les Planchettes »

1-POTENTIEL THEORIQUE DE PRODUCTION PISCICOLE « Le Ris »

1-1 DESCRIPTION COURS D'EAU

- Longueur total : 4 km en prenant sa source dans le bassin de Palladuc

Affluent de la DUROLLE avec une confluence souterraine et busée datant de Napoléon III sur 400 m sous l'infrastructure immobilière, routière et ferroviaire de la commune de La Monnerie Le Montel, en bordure de la Durole : section aval du cours d'eau abiotique et continuité écologique inexistante.

- Classé en 1^{ère} Catégorie Piscicole et en liste 1 (L 214-17 du CE)

Espèce repère : Truite Fario (*Salmo trutta fario*)

1-2 CALCUL SELON LA FORMULE D'HUET ET LEGER

- ✓ **P** = productivité piscicole théorique (kg/an/km de rivière)
- ✓ **B** = capacité biogénique du cours d'eau (de 1 à 10)
- ✓ **L** = largeur moyenne du cours d'eau (m)
- ✓ **K** = coefficient de productivité dépendant des caractéristiques du milieu.

Décomposition du coefficient K

$$K=K1 \times K2 \times K3 \times K4 \times K5$$

Avec

- ✓ **K₁** : température de l'eau,
- ✓ **K₂** : qualité chimique de l'eau,
- ✓ **K₃** : type de peuplement piscicole,
- ✓ **K₄** : structure d'âge des poissons,
- ✓ **K₅** : qualité du bassin versant ou des eaux reçues.

Facteur Caractéristique du milieu Valeurs indicatives

- ✓ **K₁** Température moyenne de l'eau 1 à 4
- ✓ **K₂** Nature chimique de l'eau (acidité/alcalinité) 1 (acide) à 1,5 (alcaline)
- ✓ **K₃** Type peuplement piscicole :

1 (salmonidés), 1,5 (cyprinidés d'eaux vives), 2 (cyprinidés d'eaux calmes)

✓ **K₄** Structure d'âge des poissons 1 à 1,5

✓ **K₅** Caractéristiques du bassin versant (impluvium) 0,8 à 1,8 selon l'occupation du sol

$$P = K.B.L$$

« Ris » : **K₁ = 1.1, K₂ = 1, K₃ = 1, K₄ = 1.5, K₅ = 1,1**

B = 6/10 et L = 1 m

$$P = 1.8 \times 6 \times 1 = 10.8 \text{ kg / an /km de truites}$$

Sachant que le prix pisciculture du kg de truites est en moyenne de 8€, les travaux de remise en continuité de la partie aval souterraine du « Ris » donneraient un gain sur 0.4 km :

$$0.400 \times 10.8 = 4.32 \text{ kg/an}$$

$$\text{Soit } 4.32\text{kg} \times 8 \text{ €} = 34.56\text{€}$$

CONCLUSION

L'obligation réglementaire de reconstituer une continuité écologique pour le secteur aval du « Ris » entraîne une très grosse disproportion financière (> 700 000 €) et technique avec l'engagement de fonds publics pour un résultat théorique très négligeable ou très insignifiant.

« Disposition prévue par l'article 1 au 3 ° de l'arrêté du 9 juin 2021 fixant les prescriptions techniques générales applicables aux plans d'eau. »

Le cours d'eau devrait prendre ses différents classements réglementaires à partir du plan d'eau jusqu'à sa source.

Le 23 Juin 2026

Bruno Le Chevillier

Ingénieur Environnement

NormesPlandEau

Siret : 79972995900012